



**Syndicat National Force Ouvrière
des Finances Publiques**
Section de la NOUVELLE CALEDONIE
fo.caledonie@dgfip.finances.gouv.fr



FORCE OUVRIERE, LE SYNDICAT QUI DEFEND VOS INTERETS

ACTION SOCIALE

Depuis de nombreuses années, la section locale du syndicat **FO-DGFIP** revendique pour les agents exerçant en Nouvelle-Calédonie les mêmes droits que ceux dont bénéficient nos collègues métropolitains ou domiens.

Pour la Nouvelle-Calédonie, cette obligation de l'Etat est confirmée dans le 8^{ème} alinéa de l'article 21 de la loi organique qui rappelle le rôle de l'Etat sur sa Fonction Publique et à ce titre, la mise en œuvre des droits et obligations qui découlent du Statut général des fonctionnaires.

En 2010, les délégués **Force Ouvrière** au Comité Technique Paritaire Local ont remis à son Président un modèle de convention de restauration passé entre la Trésorerie de la Province Nord et un restaurateur de Koné en demandant à ce que ce projet soit transmis à l'administration centrale et que l'ensemble des agents des postes et services exerçant dans les services du MINEFI en Nouvelle-Calédonie puisse avoir accès à ce dispositif.

Le 10 janvier 2012, une délégation de la Fédération des Finances **Force Ouvrière**, accompagnée de Yannick LAHAUT, Secrétaire Départemental Finances de la Nouvelle Calédonie a été reçue en audience auprès du Conseiller social des Ministres, sur le dossier action sociale et hygiène et sécurité des Territoires d'Outre mer.

En appui à cette audience, **FO FINANCES** a adressé un courrier à la Ministre du Budget, laquelle a répondu le 15 mars 2012 que les moyens financiers déjà alloués aux directions locales seront abondés afin de faciliter la mise en œuvre d'actions locales ou, par exemple, la recherche de solutions en matière de restauration de proximité. En matière de logement, les personnels pourront désormais bénéficier, dans les conditions de droit commun, des aides et des prêts gérés par l'Association pour le logement des personnels des administrations financières(ALPAF).

Il y a quelques semaines, le Secrétariat Général des Ministères Economiques et Financiers (MEF) a donné son accord pour que le projet de convention de restauration de Koné soit mis en œuvre mais sans moyens financiers supplémentaires pour 2012.

La direction locale a alors dégagé le budget nécessaire pour que cette convention soit effective à compter de la fin du mois d'octobre jusqu'au 31 décembre 2012 à titre expérimental.

C'est une grande avancée pour les agents en matière d'action sociale et de restauration que seul, des syndicats de la place, le syndicat **FORCE OUVRIERE a revendiqué et obtenu.**

Mais pour **FO-DGFIP**, cela n'est pas suffisant et il nous faut obtenir :

- Dès le 1er janvier 2013, l'établissement d'un conventionnement d'accès à des restaurants pour tous les agents avec le financement nécessaire comme l'a promis la Ministre.
- La création d'un emploi de délégué d'action sociale.
- L'attribution des crédits correspondants (Budget d'Initiative Locale) en tenant compte de la cherté de la vie en Nouvelle Calédonie.
- La mise en place du dispositif d'aide et prêts en matière de logement après l'engagement de la Ministre.
- La mise en place de l'aide à la petite enfance (lits dans les crèches).
- La mise en place des vacances enfants.

Nous avons également obtenu pour les agents du MEF en Nouvelle-Calédonie l'accès au centre de vacances interarmées de l'IGESA à l'île des Pins.

CONDITIONS DE TRAVAIL

De même qu'en matière d'action sociale, la section locale du syndicat **FO-DGFIP** de Nouvelle-Calédonie revendique pour tous les agents une amélioration de leurs conditions de travail et la mise en place d'un **Comité d'Hygiène et Sécurité et des Conditions de Travail**.

Lors du CHSCT Ministériel du 11 juillet 2012, la représentante de la Fédération des Finances **FORCE OUVRIERE** a, une nouvelle fois, revendiqué la mise en place d'un CHSCT en Nouvelle-Calédonie et l'attribution de moyens financiers correspondants.

Pour la première fois, la présidente du Comité a donné son accord pour que lui soit transmis des projets de financement d'actions de prévention. Il a fallu alors très rapidement établir ces projets de financement et après un travail commun entre la direction et le syndicat, il a été décidé de demander le financement de cinq actions.

C'est le 30 octobre dernier que s'est tenu le CHSCT-M ainsi qu'un groupe de travail pour décider de l'attribution ou non des financements pour tous les projets demandés par tous les départements et après d'âpres négociations, y compris avec les autres Fédérations des Finances, **FORCE OUVRIERE** a réussi à obtenir 4 des 5 projets qui avaient été présentés, l'ensemble de ces opérations représentant un budget d'environ 3.300.00F.CFP.

C'est ainsi que :

- ⇒ une issue de secours va être installée au bureau de la Paye à la Paierie de la Nouvelle-Calédonie,
- ⇒ des stores vont être posés sur les vitres de la Trésorerie Générale et de la Trésorerie de la Province Nord,
- ⇒ l'ascenseur privatif de la Trésorerie Générale va être mis en conformité avec les règles de sécurité actuelles,
- ⇒ des formations relatives aux conditions de vie au travail : incendie, secourisme et travail sur écran (Troubles Musculo- Squelettiques) vont être données aux agents,




En ces temps de rigueur budgétaire, c'est une belle victoire pour le syndicat FO-DGFIP qui se bat depuis des années pour améliorer les conditions de travail des agents de la DGFIP en Nouvelle-Calédonie.

Mais là aussi, cela n'est pas entièrement satisfaisant et il nous faut obtenir :

- La création d'un Comité d'Hygiène et Sécurité et des Conditions de Travail en Nouvelle-Calédonie avec l'attribution d'une dotation budgétaire spécifique.
- La mise en place d'une véritable médecine de prévention.
- L'accès permanent à la formation Santé Sécurité au Travail et en particulier celle concernant l'élaboration et la mise en place du Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels (DUERP) avec la prise en charge des risques Psychosociaux (RPS).

Sur le principe, qu'un agent du ministère quelle que soit son affectation doit pouvoir disposer des mêmes droits en matière d'hygiène et sécurité, de santé au travail et d'action sociale, le syndicat **FO-DGFIP** demande vivement que ses revendications soient entendues et qu'une solution soit trouvée dans de brefs délais, ne serait-ce pour que l'employeur public assume ses obligations réglementaires envers les agents de la DGFIP exerçant en Nouvelle-Calédonie, fonctionnaires d'Etat à part entière, afin qu'ils bénéficient des mêmes droits que leurs collègues métropolitains et domiens.

REJOIGNEZ FO-DGFIP ET VENEZ PARTICIPER A L'ACTION DU SYNDICAT

BULLETIN D'ADHESION	
	NOM : PRÉNOM :
	GRADE : QUOTITÉ DE TEMPS DE TRAVAIL : %
	AFFECTATION :
	déclare adhérer au syndicat FO-DGFIP de Nouvelle-Calédonie
	Fait à le

ASSEMBLEE GENERALE DES ADHERENTS LE LUNDI 19 NOVEMBRE 2012 AVEC LA PRESENCE DE JEAN-YVES BRUN, SECRETAIRE GENERAL DU SYNDICAT ET JEAN-CHRISTOPHE LANSAC TRESORIER NATIONAL



RÉAGIR, C'EST MAINTENANT !

Réuni du 16 au 18 octobre 2012, le Conseil Syndical de **F.O.-DGFIP** a fait une analyse de la situation des services et des missions de la DGFIP, quelques semaines après la nomination d'un nouveau directeur général. C'est un nouveau constat de la dégradation des conditions de travail et de l'exercice des missions qui est dressé.

Dans ce contexte, **F.O.-DGFIP** condamne la suppression de 2023 emplois (ETP) pour 2013 qui traduit, malgré le discours gouvernemental, la poursuite d'une politique de réduction de l'emploi public mise en oeuvre par la RGPP, prétendument abandonnée.

F.O.-DGFIP exige ainsi l'arrêt de ces suppressions d'emplois dès maintenant.

Après l'annonce d'une démarche stratégique par le Directeur Général, **F.O.-DGFIP** rappelle le caractère prioritaire des missions de la DGFIP dans une période où le rôle de l'Etat et des collectivités territoriales devient plus qu'essentiel et s'accroît fortement. C'est pourquoi il exige le maintien et le renforcement de toutes les missions de la DGFIP qui doivent être assurées par des agents de la DGFIP. A l'heure où circulent dans les médias des rumeurs sur la suppression d'une centaine de trésoreries,

F.O.-DGFIP exige l'arrêt de toute restructuration du réseau comptable et de l'ensemble des services.

F.O.-DGFIP condamne les nouvelles coupes budgétaires qui compromettent encore plus les conditions d'exercice des missions et sacrifient la sécurité des agents. Alors que de nombreux départements, au bord de la cessation de paiement, sont contraints de faire de la « cavalerie », 7% de restrictions budgétaires supplémentaires en 2013 vont totalement asphyxier les services. Dans un dialogue social de façade, d'autres revendications de **F.O.-DGFIP** restent d'actualité :

- Rétablissement du « *droit au retour* » et maintien de deux véritables mouvements annuels de mutation ;
- Accès automatique au 8ème échelon du grade d'AAP1 de la catégorie C ;
- Abrogation du jour de carence ;
- Augmentation des rémunérations et reconnaissance de la technicité ;
- Défense du réseau territorial existant des postes et des services ;
- Maintien du Statut Général de la Fonction Publique et des statuts particuliers.

Face aux attaques incessantes contre leurs droits individuels et contre leurs missions, les personnels de la DGFIP doivent se faire entendre.

F.O.-DGFIP les appelle à se mobiliser et à participer massivement à la **grève du 27 novembre 2012** pour faire aboutir ces justes revendications en permettant d'établir le rapport de force nécessaire.

TOUS EN GREVE LE 27 NOVEMBRE 2012